

# Allianz Excellence<sup>1</sup>

## Type d'assurance-vie

Allianz Excellence est une assurance-vie combinant :

### Branche 21

Un rendement garanti de 0% par la compagnie d'assurances et une participation bénéficiaire liée aux bénéfices réalisés provenant de placements dans des actifs gérés dans des fonds cantonnés.

### Branche 23

Un rendement lié à des fonds d'investissement internes.

## Garanties

Le capital en cas de vie ou de décès est égal à :

### Branche 21

L'épargne constituée par la totalité des montants nets investis et désinvestis, augmentés de la participation bénéficiaire.

### Branche 23

L'épargne constituée par la valeur totale des unités des fonds d'investissement affectées au contrat.

## Fonds

### Branche 23

Allianz Excellence propose 29 fonds d'investissement internes. La dénomination, les objectifs de placement, la composition, les clés de répartition et les classes de risque sont repris dans le tableau à la fin de ce document.

## Public cible

Allianz Excellence s'adresse aux personnes qui recherchent un placement combinant à la fois :

- un accès aisé aux meilleurs fonds gérés par différents Asset Managers
- une large diversification et une gestion dynamique des investissements
- une formule d'investissement adaptée à chaque situation et à chaque profil d'investisseur.

## Rendement

### Branche 21

#### Taux d'intérêt garanti

Le taux d'intérêt annuel appliqué au versement est garanti pour une durée de 8 ans. Ce taux est fixé à 0%.

Aucune garantie de taux n'est acquise avant l'investissement.

### Participation bénéficiaire

Une participation bénéficiaire peut être attribuée annuellement sur la partie branche 21 du contrat, conformément au plan annuel déposé auprès de la BNB, sauf s'il en est exclu dans les conditions particulières. Elle est déterminée en fonction des résultats des fonds cantonnés selon les règles fixées par la compagnie et prévues au règlement de participation aux bénéfices repris dans les conditions particulières du contrat.

Invest for Life Dynamic<sub>3A</sub> répartit votre épargne à 60% dans un fonds cantonné composé d'actifs faiblement risqués (obligations) et 40% dans un fonds cantonné composé d'actifs avec un niveau de risque plus élevé.

La répartition des différentes classes d'actifs (actions, obligations, placements à court terme) au sein de ce dernier fonds est gérée dynamiquement (Active Asset Allocation – 3A) et sera fonction des conditions de marché et des anticipations sur leur évolution.

<sup>1</sup> Cette "fiche info financière assurance-vie" décrit les modalités du produit qui s'appliquent à partir du 7 décembre 2015.

## Branche 23

Le rendement des fonds d'investissement internes est lié à l'évolution de la valeur de l'unité des fonds. La valeur de l'unité dépend de la valeur des actifs sous-jacents.

Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

## Rendement du passé

### Branche 21

Les rendements<sup>2</sup> du passé sont les suivants :

2010	4,20%
2011	3,00%
2012	3,60%
2013	3,15%
2014	2,60%

### Branche 23

Voir le tableau à la fin de ce document. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Frais

### Frais d'entrée

#### Branche 21 et Branche 23

Les droits d'entrée s'élèvent à maximum 3,50% de la prime.

### Frais de sortie

#### Branche 21

1. Pas de frais de sortie s'il n'y a qu'un retrait annuel limité à maximum 10% des versements nets et pour autant que le premier retrait intervienne au plus tôt un an après le 1<sup>er</sup> investissement en branche 21.
2. Dans les autres cas : 0,05% du montant retiré par mois restant à courir jusqu'à la fin de la période des 5 premières années qui suivent l'investissement.
3. Si le niveau du Spot Rate 8 ans à la date de la demande du retrait est supérieur à 120% du niveau du Spot Rate 8 ans en vigueur au moment du (des) investissement(s) ou au terme de chaque période de 8 ans qui suit le(s) investissement(s) ou si le niveau de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 à la date de la demande de retrait est inférieur à 90% du niveau observé au moment du (des) investissement(s), la compagnie est autorisée à prélever une indemnité, dans l'intérêt de l'ensemble des preneurs d'assurances, conformément à l'article 30 § 2 de l'A.R. du 14 novembre 2003. Dans cette hypothèse, l'indemnité prévue au point 2 n'est pas d'application.

## Branche 23

Les modalités sont définies pour l'ensemble des fonds.

1. Pas de frais de sortie s'il n'y a qu'un retrait annuel limité à maximum 10% des versements et pour autant que le premier retrait intervienne au plus tôt un an après le versement de la première prime.
2. Dans les autres cas, 1,50% du retrait au cours des 5 années suivant le premier investissement.

### Frais de gestion directement imputés au contrat

#### Branche 21

Aucun.

#### Branche 23

Les frais de gestion sont inclus dans la valeur de l'unité, et sont repris dans le tableau à la fin de ce document.

### Indemnité de rachat/reprise

Voir frais de sortie ci-dessus.

### Frais en cas de transfert des fonds

#### Branche 21

Voir frais de sortie ci-dessus.

#### Branche 23

0,50% du montant à arbitrer avec un maximum de 100 euros.

## Adhésion/inscription

### Branche 21 et Branche 23

- Après acceptation par Allianz du dossier complet lui permettant d'émettre le contrat, et après réception par Allianz du 1<sup>er</sup> versement, le contrat prend effet à la date indiquée de commun accord dans les conditions particulières.
- Les versements investis en Branche 23 sont convertis en unités des fonds d'investissement indiqués aux conditions particulières et sont affectés au contrat.  
Le nombre d'unités affectées dépend de la valeur des unités. La valeur des unités est celle calculée à la date d'évaluation du 4<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant le jour de la réception par Allianz de l'extrait de compte mentionnant le versement, et au plus tôt à la date d'évaluation du 4<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant le jour de l'acceptation par Allianz du dossier complet.
- La capitalisation des versements investis en Branche 21 dans le fonds indiqué aux conditions particulières commence le jour ouvrable suivant le jour de la réception par Allianz de l'extrait de compte mentionnant le versement, et au plus tôt le jour ouvrable suivant le jour de l'acceptation par Allianz du dossier complet.

## Durée

### Branche 21 et Branche 23

La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme. Avec une partie en branche 21, une durée de plus de 8 ans est conseillée. L'assurance se termine en cas de rachat total, au terme du contrat ou au décès de l'assuré.

<sup>2</sup> Les rendements sont composés exclusivement de participations bénéficiaires. Pour 2014, sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte de commissions, redevances ou autres charges. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

## Valeur d'inventaire

### Branche 23

La valeur de l'unité est le prix auquel une unité d'un fonds d'investissement interne est attribuée à un contrat. La valeur de l'unité d'un fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs nets de ce fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent ce fonds. En l'absence de circonstances exceptionnelles, les fonds d'investissement internes sont évalués quotidiennement, et la valeur de l'unité est calculée chaque jour ouvrable (Belgique et international). La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be/Valeurs d'inventaire et calcul du rendement/Fonds d'investissement \(Branche 23\)](http://www.allianz.be/Valeurs_d'inventaire_et_calcul_du_rendement/Fonds_d'investissement_(Branche_23)).

### Prime

Les montants ci-dessous incluent les frais et les taxes. Le versement initial sur le contrat doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros.

### Branche 21

Si vous choisissez d'investir une partie en branche 21, le versement initial doit être au moins égal à 5.000 euros. Des versements complémentaires sont possibles à partir de 300 euros.

### Branche 23

Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds.

## Fiscalité

La taxe sur les primes de 2,00% (pour les particuliers) ou de 4,40% (pour les personnes morales) sur les primes investies est d'application.

### Branche 21

Précompte mobilier uniquement sur les retraits et les arbitrages effectués au cours des 8 premières années qui suivent le 1<sup>er</sup> investissement en branche 21 sauf :

- si vous optez, dès la souscription du contrat, pour une couverture décès de 130% des versements,
- que vous la maintenez durant toute la durée du contrat,
- et que vous êtes à la fois le preneur d'assurance, l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie.

Le précompte mobilier se calcule sur base du taux d'intérêt technique avec comme taux minimum le taux d'intérêt légal de 4,75%.

### Branche 23

Pas de précompte mobilier, ni d'impôt sur les plus-values. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## Rachat/reprise

Les montants ci-dessous incluent les frais et les taxes.

### Rachat/reprise partiel(le)

Vous pouvez à tout moment effectuer des retraits partiels de 1.000 euros minimum chacun à condition que le solde de l'épargne constituée sur le contrat ne soit pas, après retrait, inférieur à 5.000 euros.

### Branche 21

Retrait partiel de minimum 500 euros, pour autant que le solde de l'épargne du fonds reste toujours supérieur ou égal à 1.250 euros.

### Branche 23

Retrait partiel de minimum 1.000 euros sur l'ensemble des fonds à condition que le solde de l'épargne constituée sur l'ensemble des fonds ne soit pas, après retrait, inférieur à 5.000 euros.

## Rachat/reprise totale

Vous pouvez en tout temps racheter votre contrat.

### Branche 21

La valeur de rachat est égale à l'épargne capitalisée à la date de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels.

### Branche 23

La valeur de rachat est égale à l'épargne constituée au sein de chaque fonds établie sur base de la valeur des unités calculée au maximum à la date d'évaluation du 4<sup>ème</sup> jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels.

## Transfert de fonds

Vous avez le droit d'effectuer des arbitrages entre la partie Branche 21 et la partie Branche 23 et entre les fonds au sein de la partie Branche 23.

### Branche 21

A partir du treizième mois qui suit le premier investissement dans le fonds, vous pouvez, sans indemnité, arbitrer jusqu'à 10% des investissements nets au sein du fonds, avec un minimum de 500 euros et à condition que le solde de l'épargne capitalisée au sein du fonds ne soit pas, après arbitrage, inférieur à 1.250 euros.

Si au cours d'une même année d'assurance d'autres arbitrages sont réalisés, les frais de sortie repris ci-dessus sont d'application.

### Branche 23

Les modalités d'arbitrage sont définies sur l'ensemble des fonds. A partir du treizième mois qui suit le premier investissement, vous avez la possibilité d'effectuer cet arbitrage gratuitement une fois par année d'assurance.

Si, au cours d'une même année d'assurance, d'autres arbitrages sont réalisés, les frais de transfert repris ci-dessus sont d'application.

## Information

Lors de chaque opération, l'épargne constituée est calculée et communiquée par la compagnie au moyen d'un document de "confirmation du versement".

La compagnie vous communique, une fois par an, le nombre d'unités et la valeur de l'unité des fonds de la partie Branche 23 ainsi que l'épargne capitalisée dans la partie Branche 21.

Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat <sup>3</sup>	Classe de risque <sup>4</sup>	Profil de risque	Rendements du passé au 30/06/2015 <sup>5</sup>			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Fonds mixtes</b>							
<b>AE Allianz Strategy Neutral</b>	0,75%	3	Neutre	6,66%	8,27%	5,37%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 15 <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 35% des actifs dans des actions, valeurs mobilières similaires et certificats de participation</li> <li>le solde dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire.</li> </ul>	Politique d'investissement : Obtenir sur le long terme, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires / monétaires en euros, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 15% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euros.						
<b>AE Carmignac Euro-Patrimoine</b>	0,80%	4	Equilibré	2,04%	2,63%	4,24%	2,27%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Carmignac Euro-Patrimoine <sup>7</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 75% en actions des marchés des pays de l'Union Européenne, de l'Islande ou de la Norvège. Le solde peut être investi en actions ou autres titres de capital du reste du monde, tous secteurs confondus. Le cas échéant, la part investie dans des actions des pays émergents n'excède pas 10% de l'actif du FCP</li> <li>0% à 25% en obligations à taux fixe, instruments du marché monétaire, obligations à taux variables et indexées sur l'inflation des pays de la zone euro et/ou internationale.</li> </ul>	Politique d'investissement : Gérer de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs, qui a pour objectif de surperformer son indicateur de référence composé de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) + 50% de l'indice EONIA Capitalization Index 7 D.						
<b>AE Carmignac Patrimoine</b>	0,80%	4	Equilibré	14,01%	6,51%	4,06%	7,04%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Carmignac Patrimoine <sup>7</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>50% à 100% en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation de la zone euro et internationales et des pays émergents</li> <li>maximum 50% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux.</li> </ul>	Politique d'investissement : Surperformer, sur un horizon de placement recommandé de 3 ans, son indicateur de référence, l'indicateur composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC World NR (USD) et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities Eur.						
<b>AE Oddo Patrimoine</b>	0,75%	4	Equilibré	13,04%	9,85%	5,71%	2,10% <sup>9</sup>
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Patrimoine <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 75% en OPCVM d'actions</li> <li>le solde en obligations et produits monétaires, que ce soit via des OPCVM ou autre.</li> </ul>	Politique d'investissement : Offrir sur un horizon de placement de 5 ans minimum un rendement supérieur de 3% à celui de son indice de référence Eurozone HICP ex Tobacco (le 'Harmonised Index of Consumer Prices' hors tabac, qui mesure l'inflation de la zone euro) au travers d'investissements sur les marchés de taux et d'actions, de la zone euro et internationale. Cette politique vise aussi à amortir les effets de baisse des marchés auxquels le fonds est exposé et à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 12%.						
<b>AE Oddo Optimal Income</b>	0,75%	3	Equilibré	0,24%	N/A	N/A	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Optimal Income <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 70% en obligations et produits monétaires</li> <li>le solde en actions européennes.</li> </ul>	Politique d'investissement : Surperformer sur un horizon de placement supérieur à 5 ans l'indicateur de référence, composé de 75% BOFA ML Euro Corporate index, coupons réinvestis (ER00) + 25% MSCI Europe (Net Return), tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8%.						

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat <sup>3</sup>	Classe de risque <sup>4</sup>	Profil de risque	Rendements du passé au 30/06/2015 <sup>5</sup>			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>AE Allianz Strategy Balanced</b>	0,75%	4	Équilibré	12,08%	13,71%	9,48%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 50 <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 100% des actifs dans des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation</li> <li>le solde dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire.</li> </ul>	Politique d'investissement : Obtenir sur le long terme, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires / monétaires en euros, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 50% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euros.						
<b>AE Allianz Strategy Dynamic</b>	0,75%	5	Dynamique	15,13%	17,05%	11,98%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Strategy 75 <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 100% des actifs dans des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation</li> <li>le solde dans des titres porteurs d'intérêts ou des instruments du marché monétaire.</li> </ul>	Politique d'investissement : Obtenir sur le long terme, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires / monétaires en euros, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euros.						
<b>AE Carmignac Emerging Patrimoine</b>	0,80%	4	Dynamique	9,81%	-0,33%	N/A	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine <sup>7</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>exposé de façon dynamique sur les marchés émergents</li> <li>50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le compartiment au travers des OPCVM ou en direct sera au moins "Investment Grade" selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation</li> <li>le solde sur les marchés des actions, devises, crédits, taux, indices et exchange traded funds (ETF).</li> </ul>	Politique d'investissement : Surperformer l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice mondial actions MSCI Emerging Market NR USD contre-valorisé en EUR calculé dividendes nets réinvestis et à 50% de l'indice obligataire JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR Index calculé coupons réinvestis, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.						
<b>AE Oddo Emerging Income</b>	0,75%	5	Dynamique	20,87%	6,22%	5,80% <sup>10</sup>	7,04% <sup>10</sup>
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Emerging Income <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 20% en OPCVM spécialisés sur les marchés actions dits émergents.</li> <li>jusqu'à 80% en OPCVM de produits de taux de pays émergents émis par des entités publiques ou privées.</li> </ul>	Politique d'investissement : Réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite égal à 30% de l'indice du MSCI Equity Emerging Markets Free en US dollars dividendes nets réinvestis, converti en euros, et 70% de l'indice du J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index Global (EMBIG) en US dollars coupons réinvestis, converti en euros.						
<b>AE Oddo Investissement</b>	0,75%	5	Dynamique	20,92%	16,14%	10,02%	4,84%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Investissement <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 75% en OPCVM d'actions</li> <li>le solde en OPCVM de produits monétaires et obligations.</li> </ul>	Politique d'investissement : Participer sur un horizon de placement de 8 ans à la hausse des marchés d'actions de la zone euro et internationaux.						
<b>Fonds d'actions</b>							
<b>AE Oddo ProActif Europe</b>	0,75%	5	Dynamique	12,26%	10,24%	7,85%	5,31%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo ProActif Europe <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>de 0 à 100% sur les marchés d'actions, principalement européens.</li> </ul>	Politique d'investissement : Surperformer l'indice de référence, composé pour 50% par l'Eonia capitalisé et 50% par l'EuroStoxx 50, sur une durée de placement de 3 ans minimum par une répartition flexible entre les marchés actions et taux au moyen d'une stratégie de gestion discrétionnaire.						

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat <sup>3</sup>	Classe de risque <sup>4</sup>	Profil de risque	Rendements du passé au 30/06/2015 <sup>5</sup>			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>AE Allianz Europe Equity Growth</b>	1,65%	5	Dynamique	21,60%	19,04%	#N/A	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Europe Equity Growth <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 75% des actifs dans des actions et des certificats de participation de sociétés dont le siège social est établi dans un pays membre de l'Union économique et monétaire, en Norvège ou en Islande</li> <li>jusqu'à 25% des actifs dans des actions (titres de participation), certificats de participation ou bons de souscription autres que ceux désignés ci-dessus.</li> </ul>	Politique d'investissement : Accroître le capital à long terme en investissant essentiellement sur les marchés d'actions européens, principalement dans des actions de croissance (Growth).						
<b>AE Allianz Europe Small Cap Equity</b>	1,65%	6	Dynamique	19,04%	21,34%	16,26%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Europe Small Cap Equity <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 2/3 de ses actifs en actions de petite capitalisation de sociétés dont le siège social est établi dans un pays développé européen ou dans un pays où une société de l'indice MSCI Europe Small Cap a établi son siège social</li> <li>minimum 75 % de ses actifs dans des actions et des certificats de participation de sociétés dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne, en Norvège ou en Islande.</li> </ul>	Politique d'investissement : Accroître le capital à long terme en investissant sur les marchés d'actions européens, tout en ciblant les petites entreprises («petites capitalisations»).						
<b>AE Allianz European Equity Dividend</b>	1,65%	5	Dynamique	9,87%	17,24%	12,48%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz European Equity Dividend <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 75% des actifs dans des actions et des certificats de participation de sociétés dont le siège social est établi dans un pays membre de l'Union économique et monétaire, en Norvège ou en Islande.</li> <li>jusqu'à 25% des actifs dans des actions, certificats de participation ou bons de souscription autres que ceux désignés ci-dessus.</li> </ul>	Politique d'investissement : Accroître le capital à long terme en investissant essentiellement en actions des marchés européens dont le taux de dividendes escompté est adéquat.						
<b>AE Allianz Global Equity</b>	1,65%	5	Dynamique	21,73%	18,15%	13,91%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Global Equity <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 70% de ses actifs dans des actions de sociétés dont le siège social est établi dans un pays développé. Des bons de souscription d'actions de ces sociétés peuvent être acquis et seront pris en compte pour le calcul de cette limite</li> <li>jusqu'à 20% des actifs dans des actions (titres de participation) ou bons de souscription autres que ceux désignés ci-dessus.</li> </ul>	Politique d'investissement : Accroître le capital à long terme en investissant sur les marchés d'actions internationaux, tout en ciblant en particulier les valeurs pour lesquelles le gestionnaire financier estime avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne et/ou présenter des valorisations attrayantes. Dans le but de générer un rendement supplémentaire, le gestionnaire financier peut également contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises.						
<b>AE Oddo Actions USA</b>	0,75%	5	Dynamique	4,99%	15,27%	15,25%	4,43%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Actions USA <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 90% d'exposition à l'indice S&amp;P 500 par l'achat de futures.</li> </ul>	Politique d'investissement : Suivre l'évolution de l'indice S&P 500, libellé en US dollars, dividendes inclus, dans une optique de valorisation du capital à long terme.						
<b>AE Oddo Avenir Europe</b>	0,75%	5	Dynamique	18,29%	17,93%	11,82%	10,07%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Avenir Europe <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 75% sur le marché actions de la communauté européenne.</li> </ul>	Politique d'investissement : Accroître le capital à long terme en investissant en actions de petites et moyennes capitalisations dont les émetteurs ont leur siège social dans un des pays membres de l'Espace Economique Européen ainsi que de tout autre pays européen de l'OCDE.						
<b>AE Oddo Valeurs Rendement</b>	0,75%	6	Dynamique	10,35%	13,71%	8,80%	4,22%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Valeurs Rendement <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 50% sur les marchés d'actions</li> <li>le solde sur marchés de taux.</li> </ul>	Politique d'investissement : Optimiser une performance annuelle en terme de couple rendement/risque sur une durée de placement de 5 ans minimum en investissant principalement sur les marchés de taux et d'actions et en privilégiant les valeurs de rendement au moyen d'une stratégie de gestion discrétionnaire.						

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat <sup>3</sup>	Classe de risque <sup>4</sup>	Profil de risque	Rendements du passé au 30/06/2015 <sup>5</sup>			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>AE Oddo Actions Japon</b>	0,75%	6	Dynamique	35,14%	31,34%	15,89%	4,00%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Actions Japon <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 90% d'exposition à l'indice Nikkei 225 par l'achat de futures.</li> </ul>	Politique d'investissement : Suivre l'évolution de l'indice Nikkei 225, libellé en Yen, dividendes inclus, dans une optique de valorisation du capital à long terme.						
<b>Fonds d'obligations</b>							
<b>AE PIMCO Global Bond</b>	1,35%	3	Neutre	2,92%	3,28%	4,46%	3,71%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Global Bond Fund <sup>11</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>principalement des obligations mondiales "Investment Grade" libellées dans les principales devises mondiales.</li> </ul>	Politique d'investissement : Offrir un potentiel important de surperformance régulière par rapport à l'indice de référence Barclays Global Aggregate (Euro Hedged) Index grâce à la stratégie diversifiée du fonds et son large éventail d'opportunités sur les marchés obligataires mondiaux.						
<b>AE PIMCO Income</b>	1,35%	3	Neutre	1,29% <sup>2</sup>	N/A	N/A	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Income Fund <sup>11</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>principalement des titres à revenu fixe (c'est-à-dire des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) émis par des sociétés ou des gouvernements du monde entier, qui offrent un niveau de revenu régulier et croissant. Les titres sont de qualité « Investment Grade » et « Haut Rendement » (High Yield), telle que définie par les agences de notation internationales.</li> </ul>	Politique d'investissement : Générer un revenu tout en préservant le montant investi à l'origine par une approche d'investissement large dans des obligations génératrices de revenus. Le fonds utilise à cet effet plusieurs marchés mondiaux obligataires ainsi que les multiples possibilités analytiques et l'expertise des secteurs de PIMCO pour limiter le risque d'investir dans des placements à Haut Rendement. Cette approche vise des revenus élevés permanents sur le long terme.						
<b>AE PIMCO Total Return Bond</b>	1,35%	5	Equilibré	27,51%	5,82%	4,28%	4,85%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Total Return Bond Fund <sup>11</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>principalement d'obligations d'Etat, hypothécaires et d'entreprises américaines, mais possibilité d'avoir une allocation tactique aux obligations des communes, à haut rendement et non émises par les Etats-Unis.</li> </ul>	Politique d'investissement : Maximiser le rendement total tout en minimisant le risque par rapport à l'indice de référence Barclays U.S. Aggregate Index en gérant activement un portefeuille diversifié de titres "Investment Grade" de maturité intermédiaire.						
<b>AE Allianz Convertible Bond</b>	1,65%	4	Equilibré	5,30%	8,60%	6,62%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Convertible Bond <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 60% des actifs en titres porteurs d'intérêts.</li> </ul>	Politique d'investissement : Générer une croissance à long terme du capital en prenant essentiellement en considération les opportunités et risques que représentent les marchés européens des obligations convertibles.						
<b>AE Oddo Convertibles</b>	0,75%	4	Equilibré	3,85%	8,03%	5,21%	3,73%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Convertibles <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 60% de l'actif net dans des instruments de taux libellés en euros, en OPCVM monétaires et en pensions</li> <li>jusqu'à 40% de l'actif net en instruments de taux libellés en devises.</li> </ul>	Politique d'investissement : Obtenir une performance supérieure à l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, sur un horizon de placement de minimum 3 ans.						
<b>AE Oddo Convertibles Taux</b>	0,75%	3	Equilibré	5,46%	8,08%	5,64%	3,81%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Convertibles Taux <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 70% exposé à des instruments de taux libellés en euros, dont le siège social des émetteurs est situé dans l'Espace Economique Européen (EEE) ou dans un pays européen membre de l'OCDE.</li> </ul>	Politique d'investissement : Superperformer l'indicateur de référence Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, sur un horizon de placement de minimum 2 ans.						

Nom du fonds d'investissement interne	Frais de gestion du contrat <sup>3</sup>	Classe de risque <sup>4</sup>	Profil de risque	Rendements du passé au 30/06/2015 <sup>5</sup>			
				1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>AE PIMCO Diversified Income</b>	1,35%	3	Neutre	-2,59%	2,50%	4,86%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Diversified Income Fund <sup>11</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>panier diversifié de titres à revenu fixe d'entreprise et de marchés émergents de différentes maturités. Le fonds détient à la fois des titres à revenu fixe non libellés en dollar américain et des positions sur des devises autres que le dollar américain.</li> </ul>	Politique d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Tirer profit d'une approche diversifiée portant sur les perspectives macroéconomiques concernant les tendances du crédit, les taux d'intérêt, la sensibilité, les devises et le positionnement sur la courbe.</li> <li>Offrir une alternative de rendement supérieur aux portefeuilles obligataires "core" et une faible corrélation aux taux d'intérêt des gouvernements américain, japonais et allemand.</li> </ul>						
<b>AE PIMCO Global High Yield Bond</b>	1,35%	4	Équilibré	-0,97%	5,02%	6,46%	N/A
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Global High Yield Bond Fund <sup>11</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>minimum 2/3 des actifs dans un portefeuille diversifié d'obligations à haut rendement dont la note est inférieure à Baa (Moody's) ou BBB (S&amp;P) avec un maximum de 20% des actifs dans des titres dont la note est inférieure à B.</li> </ul>	Politique d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Maximiser le rendement total et limiter les risques en mettant l'accent sur les obligations à haut rendement les mieux notées.</li> <li>Offrir un important bénéfice en termes de diversification et l'opportunité d'une exposition à différents secteurs de l'économie.</li> </ul>						
<b>Fonds monétaires</b>							
<b>AE Oddo Court terme</b>	0,75%	1	Défensif	-0,80%	-0,79%	-0,62%	0,29%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Oddo Court Terme <sup>8</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>majoritairement exposé aux instruments monétaires de l'Union Européenne.</li> </ul>	Politique d'investissement : Rechercher une performance égale à celle de l'EONIA OIS, diminuée des frais de gestion, sur un horizon de placement inférieur à 3 mois.						
<b>AE Securicash</b>	0,75%	1	Défensif	-0,55%	-0,52%	-0,25%	0,85%
Composition du fonds sous-jacent : Investit uniquement dans le fonds Allianz Securicash SRI <sup>6</sup> composé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 100% en obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de notation minimum A-2 de la Communauté Européenne, du G7 et de l'Australie via des critères financiers et "Socialement Responsable".</li> </ul>	Politique d'investissement : Offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion financière et le FCP verrait sa valeur baisser de manière structurelle.						

<sup>3</sup> Ces frais de gestion sont inclus dans la valeur de l'unité et ne comprennent pas les frais prélevés dans le fonds sous-jacent, lesquels sont repris dans le prospectus disponible sur les sites internet respectifs des sociétés de gestion. Allianz Benelux s.a. perçoit une partie de ces frais des sociétés de gestion et en verse, la totalité ou une partie, au courtier à titre de rémunération de gestion sur portefeuille.

<sup>4</sup> Classes de risque sur une échelle croissante de 1 à 7, 7 étant le niveau le plus risqué.

<sup>5</sup> Les rendements ont été calculés sur base des performances réalisées par les fonds sous-jacents, après déduction des frais de gestion imputés au contrat.

Les rendements sont exprimés sur base annuelle. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte de commissions, redevances ou autres charges. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>6</sup> Géré par Allianz Global Investors - [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)

<sup>7</sup> Géré par Carmignac Gestion - [www.carmignac.be](http://www.carmignac.be)

<sup>8</sup> Géré par Oddo Meriten Asset Management - [www.oddomeriten.eu](http://www.oddomeriten.eu)

<sup>9</sup> Le 31/08/2009, le fonds GAP Réactif Multi-Stratégies est devenu le fonds Oddo Patrimoine avec une stratégie d'investissement, un objectif de gestion et un indicateur de référence modifié.

<sup>10</sup> Le fonds a été repositionné en fonds diversifié émergents actions et dettes en date du 13/09/2010. Auparavant le fonds était exclusivement investi en actions.

<sup>11</sup> Géré par PIMCO Global Advisors - [www.pimco.be](http://www.pimco.be)

<sup>12</sup> Rendement du passé au 31/10/2015.